



AVIS PUBLIC ADOPTION DE RÈGLEMENTS MUNICIPAUX

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, à tous les contribuables de la Ville de Daveluyville, que le Conseil municipal a adopté lors de la séance extraordinaire du mercredi 20 mars 2024, les règlements suivants :

- ▶ Le règlement numéro 121 modifiant le Règlement de zonage numéro 480 de l'ancienne Ville de Daveluyville afin d'autoriser les maisons de chambres et de pensions dans la zone résidentielle R-4;
- ▶ Le règlement numéro 122 modifiant le Règlement numéro 91 relatif à la gestion contractuelle;
- ▶ Le règlement numéro 123 établissant la tarification applicable à la vidange des boues de fosses septiques pour l'année 2024 et les années subséquentes;
- ▶ Le règlement numéro 124 relatif à la dépense et l'emprunt concernant l'achat et l'installation d'équipements pour les installations d'eau potable et d'eaux usées pour une somme n'excédant pas 194 200 \$

Ces règlements peuvent être consultés à l'hôtel de Ville de Daveluyville, situé au 362 rue Principale à Daveluyville ainsi que sur le site Internet au www.ville.daveluyville.qc.ca dans la section « [Règlements municipaux et politiques](#) ».

Donné à Daveluyville, ce 21 mars 2024.

Elyse Maheu
Greffière